



**VEILLE PARLEMENTAIRE « SÉNAT »**

Destinataires : Présidents CFR - CNRPL - CNR/UFRb - FNAR - Générations Mouvement - UFRrg/fp - Commission « Retraite » - AFJ - G. Chaussoy

NATURE DU DOCUMENT	CONTENU SUCCINT	INSTANCE CONCERNÉE			IMPORTANCE	COMMENTAIRES/PROPOSITIONS
		A.N.	SÉNAT	AUT.	HAUTE MOYENNE FAIBLE	
<b>Situation financière de l'AGIRC ARRCO au 31.12.2013</b>  <b>A SUIVRE</b>	<b>Démarrage des négociations</b>			X	<div style="background-color: red; color: white; text-align: center;">HAUTE MOYENNE FAIBLE</div>	L'ouverture des négociations a seulement permis de fixer un calendrier ! Les négociateurs doivent se retrouver les 20 mars, 7 avril et 27 mai avec pour objectif une séance de conclusions en juin. ----- Dans les premières propositions faites, l'on peut noter, notamment, le refus du MEDEF de poursuivre la sous-indexation et celle d'abaisser la taux de réversion à 40 % ! Pour la CFE-CGC, celle d'appliquer aux seuls cadres l'abattement pour départ anticipé ! ----- Comme l'on pouvait s'y attendre, les propositions du Medef sont rejetées par la CGT et FO qui prônent une hausse des cotisations. De son côté, le Medef maintient sa position sur les abattements pour départ anticipé (avant 67 ans) et sur le taux de réversion ramené à 50%, voire 33% !
	<b>Propositions des partenaires sociaux (suite)</b>			X		
<b>Communiqué de presse AGIRC-ARRCO du 12 mars 2015</b> <b>NOUVEAU</b>	<b>Maintien des valeurs de points et salaires de référence</b>			X		Comme l'on pouvait s'y attendre : inflation 2015 prévue dans la LFSS de 0,9% - 1% prévu à l'accord du 13 mars 2013 = 0 pour la prise en compte de l'évolution moyenne des prix ; les Conseils de l'AGIRC et de l'ARRCO ont donc décidé de ne pas revaloriser les retraites complémentaires au 1 <sup>er</sup> avril (voir document joint).
<b>Retraite complémentaire des enseignants du privé</b> <b>NOUVEAU</b>	<b>Affiliation à l'IRCANTEC au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>			X		La dernière réforme des retraites prévoit que les nouveaux recrutés soient affiliés à l'Ircantec au lieu de l'Agirc-Arrco ; les syndicats s'y opposent, craignant une baisse des pensions futures et la remise en cause de leur statut (voir document joint).
<b>Réforme des majorations familiales des retraites complémentaires Agirc-Arrco</b> <b>NOUVEAU</b>	<b>Assignation en justice des partenaires sociaux</b>			X		Le document joint relate la décision attendue du TGI de Paris pour le 12 mai relativement à la procédure engagée par l'Association de défense de la famille qui conteste le taux unique de majoration fixé par l'accord du mars 2011 à 10% pour l'Agirc et le plafonnement à 1 000 €/an pour chaque régime.
<b>Situation des C.A.F.</b> <b>NOUVEAU</b>	<b>Complexité et abus constatés</b>			X		Le document joint dénonce la situation rencontrée dans les 102 CAF de France au regard de leur fonctionnement et des erreurs dans les prestations versées chiffrées à 1,4 milliard € par la Cour des comptes ... Ça continue !!!
<b>Travaux du Sénat</b> <b>NOUVEAU</b>	<b>Semaine 12</b>		X			Du 17 au 19 mars prochain, le Sénat examine le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement.